

Bureau Veritas Exploitation SAS

FLEVILLE DEVANT NANCY
29 rue Antoine de St Exupery
ZAC de Frocourt
54710 FLEVILLE DEVANT NANCY France
Mail : jessy.genin@bureauveritas.com

A l'attention de Mme FAVRET Esther

UNION GROUPEMENT D'ACHATS PUBLICS
ACADEMIE DE NANCY METZ
2 RUE PHILIPPE DE GUELDRES
54000 NANCY

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de vérification électricité visite périodique

DSDEN MEURTHE ET MOSELLE



Intervention du 18/11/2021 au 19/11/2021 (1.5 jours)

Coordonnées du site :

Nom du site : ACADEMIE DE NANCY METZ
RECTORAT-SITE DE LA DSDEN 54
Latitude : 6.1666
Longitude : 48.7006

**Lieu d'intervention : ACADEMIE DE NANCY METZ**

RECTORA
4 rue d Auxonne
54000 NANCY

Numéro d'affaire : 8681770

Référence du rapport : 8681770/24.3.1.P

Rédigé le : 19/11/2021

Par : Jessy GENIN

Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : BUREAUX

Date de la précédente vérification : 17/11/2020

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

La vérification relative aux ERP 5ème catégorie, traitée dans le paragraphe "Vérification relative aux établissements recevant du public de 5ème catégorie " n'est pas couverte par l'accréditation

Préambule.....	3
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	4
DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE (4 RUE D'AUXONNE / 54000 NANCY).....	4
Informations générales.....	5
Rapport des précédentes vérifications.....	5
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	5
Installations vérifiées.....	5
Éléments de l'installation non vérifiables.....	5
Modifications apportées aux installations.....	12
Vérification relative à la protection des travailleurs.....	13
Information documentaire.....	13
Textes de référence.....	13
Modalité de vérification.....	13
Registre de sécurité.....	14
Condition de mise hors tension.....	14
Résultats des mesures et essais.....	15
Conditions de mesure.....	15
Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure.....	15
Appareils de mesure utilisés.....	16
Prises de terre.....	16
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT.....	16
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....	19
VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.....	21
.....	22
OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5.....	22
Informations générales.....	23
Textes de référence.....	23
Modalité de vérification.....	23
Registre de sécurité.....	23
Classement de l'établissement.....	23
Effectif maximum du public admissible.....	23
Description sommaire de l'établissement.....	23
Historique des principales modifications.....	23
Installations de sécurité.....	25
ECLAIRAGE DE SECURITE.....	25
DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE (4 RUE D'AUXONNE / 54000 NANCY).....	25
Circuits de sécurité autres que l'éclairage.....	25
Avis sur articles (ERP5).....	26

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés			
✓ 100 % des locaux vérifiés			

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | ACADEMIE DE NANCY METZ RECTORAT-SITE DE LA DSDEN 54

DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE (4 RUE D'AUXONNE / 54000 NANCY)

Installations Basse et Très Basse Tension

ENSEMBLE DES BATIMENTS

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	1	Refermer les goulottes de prises dans plusieurs bureaux et remettre en état certaines prises cassées.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
JR/251115/100602/0	24/11/2015	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



BATIMENT BERGER (A)

↳ 2EME ETAGE

↳ BUREAU B220

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	2	Reposer le couvercle de la prise.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
MH/110917/155933/0	11/09/2017	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Rapport des précédentes vérifications

Rapport de la précédente vérification périodique

: Présenté

Ref ou N° du rapport

: Bureau Veritas n° 8209003/24.1.1.P

Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale

: Non Présenté

Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans

: Présenté

Ref ou N° du rapport

: Bureau Veritas n° 8681770/24.2.1.R

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. NOEL, Secrétaire général

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Origine de l'installation vérifiée : Local Tableau Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Eléments de l'installation non vérifiables

DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE > 4 RUE D'AUXONNE > 54000 NANCY

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0013

Local fermé

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0014

Local fermé

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0015

Local fermé

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0022

Local fermé

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0020

Local fermé

BAT NICOLAS (A) > Rez-de-chaussée > A 013 - Salle Atrium

Local indisponible

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0017

Local fermé

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > B.0.25 SALLE DE REUNION MAJORELLE

Local fermé

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > MACHINERIE ASC

Local fermé

BAT NICOLAS (A) > 1ER ETAGE > A.1.20

Local fermé

BAT NICOLAS (A) > 2EME ETAGE > A.2.12

Local fermé

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0012

Local fermé

BAT GALLE (C) > 2ème étage > C.2.20

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT GALLE (C) > Rez-de-chaussée > C.0.12

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT GALLE (C) > Rez-de-chaussée > C.0.13

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > C.1.14

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT GALLE (C) > Rez-de-chaussée > C.0.14

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0012

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0013

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > C.1.22

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0020

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT GALLE (C) > 2ème étage > C.2.12

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > C.1.20

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT NICOLAS (A) > Rez-de-chaussée > SANITAIRES

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > C.1.25

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT GALLE (C) > Rez-de-chaussée > SALLE DE REUNION E GALLE

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT NICOLAS (A) > Rez-de-chaussée > RESERVE

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > C.1.23

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT NICOLAS (A) > Rez-de-chaussée > A 021

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > C.1.21

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > C.1.10

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Inaccessible

BAT NICOLAS (A) > Rez-de-chaussée > RESERVE > LOCAL INFO/TEL

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Inaccessible

BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > BUREAU B020

RÉCEPTEURS : Prise de courant

Inaccessible

BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > BUREAU B012

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > BUREAU B020

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > BUREAU B023

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

BAT GALLE (C) > 2ème étage > C.2.14

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

BATIMENT BERGER (A) > 2EME ETAGE > BUREAU B214

RÉCEPTEURS : Prise de courant

Accès encombré

BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > BUREAU B023

RÉCEPTEURS : Prise de courant

Inaccessible

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > CIRCULATION

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0017

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Inaccessible à l'absence de moyens mis à notre disposition

BAT GALLE (C) > 2ème étage > C.2.13

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

BATIMENT BERGER (A) > 1er étage > BUREAU B114

RÉCEPTEURS : Prise de courant

Inaccessible

BAT GALLE (C) > Sous-sol > SAS CHAUFFERIE > CHAUFFERIE

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Masse inaccessible

BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > SANITAIRES 2

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > BUREAU B013

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > BUREAU B0024

RÉCEPTEURS : *Prise de courant*

Accès encombré

BATIMENT BERGER (A) > 2EME ETAGE > BUREAU B215

RÉCEPTEURS : *Prise de courant*

Accès encombré

BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > CIRCULATION

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible à l'absence de moyens mis à notre disposition

BAT NICOLAS (A) > 2EME ETAGE > A.2.15

RÉCEPTEURS : *Ordinateur*

Mesure d'isolement non autorisée, présence de matériel sensible en aval

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > CIRCULATION

RÉCEPTEURS : *Spot(s)*

Masse inaccessible

BAT NICOLAS (A) > Rez-de-chaussée > A 013 - Salle Atrium

RÉCEPTEURS : *Spot(s)*

Masse inaccessible

BAT GALLE (C) > 2ème étage > CIRCULATION

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT GALLE (C) > Rez-de-chaussée > SALLE DE REUNION G.MONNE

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Masse inaccessible

BATIMENT BERGER (A) > 2EME ETAGE > SANITAIRES 2

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible à l'absence de moyens mis à notre disposition

BATIMENT BERGER (A) > 1er étage > CIRCULATION

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > B.0.25 SALLE DE REUNION MAJORELLE

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible à l'absence de moyens mis à notre disposition

BAT NICOLAS (A) > 1ER ETAGE > CIRCULATION

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT NICOLAS (A) > Rez-de-chaussée > A 021 > A020 REPROGRAPHIE

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT NICOLAS (A) > Rez-de-chaussée

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT NICOLAS (A) > 1ER ETAGE > CAFETERIA

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT GALLE (C) > Rez-de-chaussée > C.0.10

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Hors de portée (>3m)

BAT GALLE (C) > Rez-de-chaussée > C.0.11

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BATIMENT BERGER (A) > 2EME ETAGE > SANITAIRES 1

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible à l'absence de moyens mis à notre disposition

BATIMENT BERGER (A) > 1er étage > BUREAU B125

RÉCEPTEURS : *Prise de courant*

Accès encombré

BAT GALLE (C) > Rez-de-chaussée > CIRCULATION

RÉCEPTEURS : *Spot(s)*

Masse inaccessible

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > C.1.12

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > C.1.13

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > C.1.11

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*

Inaccessible

BATIMENT BERGER (A) > 1er étage > CIRCULATION

ARMOIRE : *TD CD1B*

COUPURE NON AUTORISEE

BATIMENT BERGER (A) > 2EME ETAGE > CIRCULATION

ARMOIRE : TD CD2B

COUPURE NON AUTORISEE

BAT GALLE (C) > Rez-de-chaussée > LOCAL MENAGE (Côte espace détente)

ARMOIRE : TD CD0C

COUPURE NON AUTORISEE

BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > CIRCULATION

ARMOIRE : TD CD1C

COUPURE NON AUTORISEE

BAT GALLE (C) > 2ème étage > RESERVE C.2.21

ARMOIRE : TD CD2C

COUPURE NON AUTORISEE

DSDEN

ARMOIRE : Branchement

Non présenté

BAT GALLE (C) > Sous-sol > LOCAL TGBT

ARMOIRE : TGBT

COUPURE NON AUTORISEE

BAT NICOLAS (A) > Rez-de-chaussée > PLACARD

ARMOIRE : TD CD 0A

COUPURE NON AUTORISEE

BAT NICOLAS (A) > 1ER ETAGE > CIRCULATION > PLACARD

ARMOIRE : TD CD 1A

COUPURE NON AUTORISEE

BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > PLACARD

ARMOIRE : TD INFO B

COUPURE NON AUTORISEE

BAT NICOLAS (A) > 1ER ETAGE > CDTI > A110

ARMOIRE : TD INFO A

COUPURE NON AUTORISEE

BAT NICOLAS (A) > 2EME ETAGE > CIRCULATION > PLACARD

ARMOIRE : TD CD 2A

COUPURE NON AUTORISEE

BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > CIRCULATION

ARMOIRE : TD CD 1B

COUPURE NON AUTORISEE

BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > PLACARD

ARMOIRE : TD CD0B

COUPURE NON AUTORISEE

BATIMENT BERGER (A)

CARACTÉRISTIQUES - ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ : Evacuation (balisage)

Informations générales

Eclairage de sécurité non vérifié en l'absence d'autorisation de mise hors tension des installations concernées

Modifications apportées aux installations

Aucune modification signalée

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage**)		Présenté
2a - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre		Sans objet
2b - Plan de masse à l'échelle d'implantation des canalisations électriques enterrées		Sans objet
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations		Sans objet
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Présenté
5 - Carnets de câbles		Sans objet
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection		Sans objet
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Non Présenté
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72 (CONSUEL)		Sans objet
DRPE		
Plan de zonage DRPE	Référence :	Non Présenté
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		
Document RVRAT	Référence :	Sans Objet

**Si un DRPE existe s'y reporter,

Lors de notre vérification, nous avons constaté la présence d'emplacements ou de locaux potentiellement à risque d'explosion. Vous êtes dans l'obligation de réaliser la mission d'évaluation du risque ATEX suivant l'article R. 4227-50 du code du travail et aux prescriptions de l'arrêté du 08/07/2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive. Bureau Veritas est à votre disposition pour vous aider à réaliser cette évaluation. Les installations électriques de ces locaux ou emplacement sont réalisée visuellement, aucune mesure électrique n'a été réalisée dans ces locaux ou emplacements.

Désignation des locaux susceptibles de présenter un risque d'explosion :

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés totalement par
M. GUY, Maintenance

Vérification relative à la protection des travailleurs

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :
M. GUY, Maintenance

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Condition de mise hors tension

En Basse Tension :

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a pas permis d'effectuer la mise hors tension des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels n'ont pas pu être testés. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

Résultats des mesures et essais

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre
Repère	FF	EI	PT

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RÉCEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure de l'isolement : **Sans objet**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielle : **CP-100C (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Sans objet**

Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE(4 RUE D'AUXONNE / 54000 NANCY)						
BAT GALLE (C) > Sous-sol > ENSEMBLE DES ARCHIVES						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	RB	3	B		

(1) Consulter la liste des abréviations

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE(4 RUE D'AUXONNE / 54000 NANCY)					
BAT GALLE (C) > 1ER ETAGE > CIRCULATION					
TD CD1C					
ID1	300				
ID2	30				
BAT GALLE (C) > 2ème étage > RESERVE C.2.21					
TD CD2C					
ID1	300				
ID2	30				
BAT GALLE (C) > Rez-de-chaussée > LOCAL MENAGE (Côte espace détente)					
TD CD0C					
ID1	300				
ID2	30				
D26	30				
BAT GALLE (C) > Sous-sol > LOCAL TGBT					
TGBT					
DD3	300				
DD4	1000				
DD5	300				
DD6	300				
DD7	300				
DD8	30				
DG 1C	300				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 16/26

rapport n° : 8681770/24.3.1.P

en date du 19/11/2021

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
ID 2C	30				
INFO BAT A	1000				
<u>BATIMENT BERGER (A) > 1er étage > CIRCULATION</u>					
TD CD1B					
ID1	300				
ID2	30				
<u>BATIMENT BERGER (A) > 2EME ETAGE > CIRCULATION</u>					
TD CD2B					
ID1	300				
ID2	30				
<u>BATIMENT BERGER (A) > Rez-de-chaussée > PLACARD</u>					
TD CD0B					
ID1	300				
ID2	30				
TD INFO B					
Protection diff	30				
<u>BATIMENT BERGER (A) > REZ DE JARDIN > CIRCULATION</u>					
TD CD 1B					
ID1 B	300				
ID2 B	30				
<u>BAT NICOLAS (A) > 1ER ETAGE > CDTI > A110</u>					
TD INFO A					
protection diff	30				
Départ BAIE	30				
<u>BAT NICOLAS (A) > 1ER ETAGE > CIRCULATION > PLACARD</u>					
TD CD 1A					
ID1	300				
D17 machine à boisson	30				
ID2	30				
DD3	300				
DD4	300				
PHOTOCOPIEUR	30				
<u>BAT NICOLAS (A) > 2EME ETAGE > CIRCULATION > PLACARD</u>					
TD CD 2A					
ID1	300				
D34	300				
ID2	30				
DD3	300				
<u>BAT NICOLAS (A) > Rez-de-chaussée > PLACARD</u>					
TD CD 0A					
D12	30				
Ecran ATRIUM	300				
ALIM SERVEUR	30				
ID1	300				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
ID2	30				
DD3	300				
DD4	300				

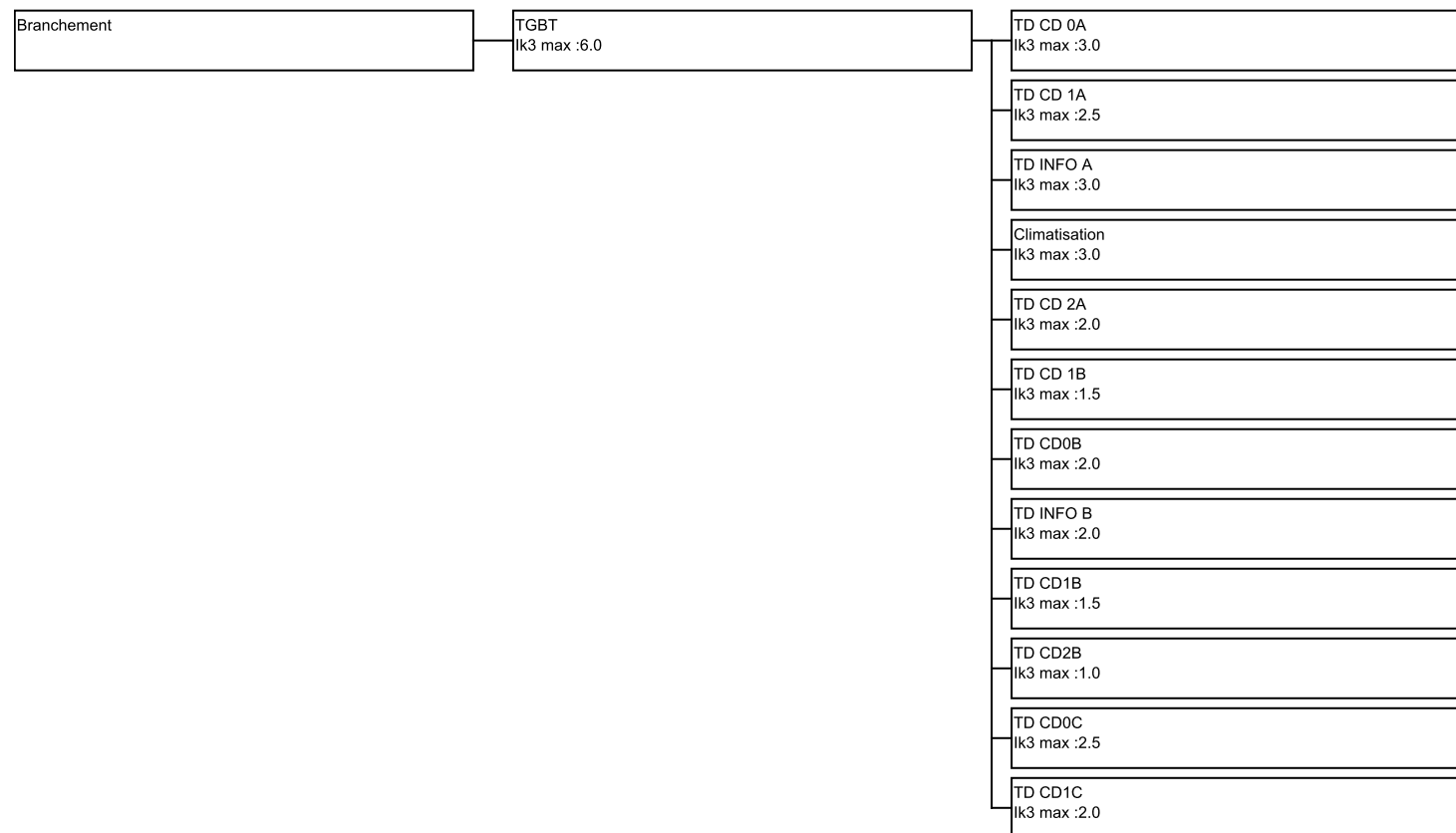
(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.

La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement

L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE



TD CD2C
Ik3 max :1.5

VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE

DSDEN MEURTHE ET MOSELLE

Numéro d'affaire : 8681770
Référence du rapport : 8681770/24.3.1.P
Rédigé le : 19/11/2021

Ce document a été validé par son auteur

Nota : Le présent rapport prend en compte les dispositions relatives aux établissements recevant du public au regard du règlement de sécurité. Ce document ne saurait en aucun cas se substituer en tout ou partie à notre rapport de vérification réglementaire établi au titre de la protection des travailleurs.

Activité de l'établissement : BUREAUX

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | ACADEMIE DE NANCY METZ RECTORAT-SITE DE LA DSDEN 54

DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE (4 RUE D'AUXONNE / 54000 NANCY)

OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5

ENSEMBLE DES BATIMENTS

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	1	Supprimer les fiches multiples dans de nombreux bureaux et installer un nombre suffisant de prises de courant afin de supprimer celles-ci .
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GV/170713/161623/1	09/07/2013	PE24.1

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Informations générales

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Textes de référence

ARRETE DU 22/06/90 modifié - ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC de 5ème Catégorie.

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés totalement par
M. GUY, Maintenance
A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :
M. GUY, Maintenance

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Tenue du registre : Mise à jour

Classement de l'établissement

DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE (4 RUE D'AUXONNE / 54000 NANCY)

Le classement est mentionné sur le registre de sécurité

Désignation	Activité de type	Catégorie
DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE		5

TYPES	NATURE	TYPES	NATURE
PE	Petits établissements.	PU	Petits établissements de soins
PO	Petits établissements hôteliers.	PX	Petits établissements sportifs.

CATEGORIE	EFFECTIF
5 ^{ème}	Effectif inférieur au seuil d'assujettissement propre à chaque type d'exploitation.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible :

Description sommaire de l'établissement

DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE

Description bâtiment : 3 bâtiments accolés :

Bâtiment A : R+2

Bâtiment C : R+2 + sous sol

Bâtiment B : R+2 + Rez de jardin

Activité : Ensembles de Bureaux.

Historique des principales modifications

DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE

Informations générales

Aucunes modifications à signaler.

ECLAIRAGE DE SECURITE

DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE (4 RUE D'AUXONNE / 54000 NANCY)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
BATIMENT BERGER (A)	Inférieur ou égal à 50	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Incandescence - Diode électroluminescente	C2	
BAT GALLE (C)	Inférieur ou égal à 50	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente	C2	
BAT NICOLAS (A)	Inférieur ou égal à 50	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente	C2	

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Circuits de sécurité autres que l'éclairage

DSDEN DE MEURTHE ET MOSELLE (4 RUE D'AUXONNE / 54000 NANCY)

Alarme incendie, Désenfumage

Avis sur articles (ERP5)

Nota : les avis sont portés en fonction des éléments accessibles et présentés de l'installation et, le cas échéant, sur les essais et mesures réalisés lors de notre mission. Voir le chapitre « Eléments de l'installation non vérifiable » dans le présent rapport.

ARRETE DU 22/06/1990 modifié – REGLEMENT DE SECURITE – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.

S : Satisfaisant **NS** : Non Satisfaisant **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifiable

Articles	Libellé	Avis	N° d'obs. (*)
REGLE COMPLEMENTAIRE POUR LES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX RESERVES AU SOMMEIL			
PE36	Choix du type d'éclairage de sécurité	SO	
REGLE GENERALE A TOUS LES ERP DU 2ème GROUPE			
PE24.1	Conformité aux normes ; câbles C2 ; fiches multiples interdites ; canalisations mobiles ne doivent pas faire obstacles à la circulation.	NS	1
PE24.2	Installation d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les escaliers protégés, les circulations de plus de 10 m et les salles de surface à 100 m2.	SO	
PE24.3	les locaux présentant des risques d'incendie à l'exception de ceux renfermant du matériel électrique doivent respecter les conditions d'influence externe BE2 de la norme NF C 15-100	SO	